



À:

M. Francisco Cali Tzay, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Mme Mary Lawlor, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme

Board

9 mars 2021

Maha Abdullah
*Cairo Institute for Human
Rights Studies,
Palestine*

Binota Moy Dhamai
*Asia Indigenous Peoples Pact,
Thailand*

Irene Escorihuela Blasco
*Observatori DESC,
Spain*

Priyanthi Fernando
*International Women's Rights
Action Watch Asia Pacific,
Malaysia*

Fernanda Hopenhaym
*Project on Organizing,
Development, Education, and
Research,
Mexico*

Ryan Schlieff
*International Accountability
Project,
USA*

S'bu Zikode
*Abahlali baseMjondolo,
South Africa*

Chris Grove
Executive Director

Chers M. Cali Tzay et Mme Lawlor,

Salutations depuis le Réseau-DESC - Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels, composé de plus de 280 organisations et défenseurs dans 75 pays, voués à la réalisation de la justice économique, sociale, culturelle et environnementale grâce aux droits humains.

Nous vous écrivons pour vous faire part des mises à jour relatives à notre précédente communication du 9 juillet 2020, concernant la criminalisation en cours des défenseurs des droits fonciers autochtones dans le cadre d'un conflit foncier dans la vallée de Kedong, au Kenya.¹

Dans la lettre précédente, nous avons exprimé notre inquiétude concernant la criminalisation du défenseur des droits humains membre de la communauté autochtone Maasai, Nalengoyo Ole Torome, qui a été arrêté le 26 juin 2020, à Kedong Ranch, au Kenya, mais qui a ensuite été libéré sous caution. La criminalisation de M. Torome est intimement liée à la lutte que mènent depuis longtemps les communautés autochtones maasais pour sauvegarder leurs terres ancestrales face aux activités de la société Kedong Ranch Ltd.

Depuis notre dernière communication, un autre défenseur des droits humains, autochtone et membre de la communauté, fait l'objet de poursuites pénales. Le 12 octobre 2020, Raphael Kerenke a été arrêté et accusé de tentative d'agression. Selon

¹ ESCR-Net (2020) Kenya: Stop the judicial harassment of land rights defenders. At: <https://www.escr-net.org/news/2020/kenya-stop-judicial-harassment-land-rights-defenders>

un membre de la communauté maasai² vivant dans le ranch de Kedong, M. Kerenke aurait été battu puis arrêté alors qu'il était seul avec la police. Il aurait demandé l'aide de la police pour empêcher des représentants de Kedong Ranch Ltd. de creuser des tranchées, ce qui entrave la libre circulation des populations autochtones maasais sur le ranch de Kedong. M. Kerenke a été libéré sous caution le 13 octobre 2020.

Les deux hommes sont des défenseurs autochtones des droits humains qui défendent les droits autochtones des Maasais sur leurs terres ancestrales dans la vallée de Kedong. M. Torome et M. Kerenke font tous deux l'objet de poursuites pénales pour avoir causé des dommages corporels et des nuisances, et pour tentative d'agression, respectivement. La criminalisation de ces défenseurs autochtones des droits humains semble être une tentative manifeste de décourager leur travail légitime de protection des droits collectifs de leurs communautés.

De même, selon des sources crédibles, la lutte permanente des communautés maasais pour la sauvegarde de leurs droits fonciers s'est traduite par un harcèlement continu des communautés autochtones maasais de la part de Kedong Ranch Ltd. et d'acteurs étatiques. Selon le membre du Réseau-DESC, Narasha Community Development Group, la communauté a été confrontée à des tentatives continues d'expulsions forcées et de destruction des biens et des maisons de la communauté. Le 3 novembre 2020, les forces de police auraient attaqué l'église de Kedong Ranch pendant une réunion communautaire. Plus tard dans la journée, les forces de police sont revenues pour détruire les latrines de l'église.³ Ces actions semblent avoir pour but d'intimider la communauté et de pousser ses dirigeants à agir et à risquer une nouvelle criminalisation.

Kedong Ranch Ltd. a effectivement restreint les déplacements des communautés autochtones maasai en érigeant des clôtures dans certaines zones et en creusant des tranchées sur le terrain. Les Maasais sont traditionnellement des pasteurs et déplacent leurs troupeaux de vaches et de moutons pour les faire paître. Les clôtures et les tranchées creusées par Kedong Ranch Ltd. empêchent la communauté de se déplacer librement et empêchent les membres de la communauté de mener leur mode de vie traditionnel.

En septembre 2020, une fillette de 9 ans de la communauté, Jackline Nasinkoi Muntolol, est tombée dans l'une des tranchées creusées par Kedong Ranch Ltd. Un mur de tranchée s'est effondré sur elle et elle est morte tragiquement avant que les membres de la communauté ne parviennent à la dégager.

² ESCR-Net are aware of the identity of this person and can connect the UN Special Rapporteurs with witnesses as needed and if it is helpful.

³ Ivan Okuda (February 2021) Paying the Price: A Study on Criminalization of Land and Environmental Rights Defenders in East Africa, Rights and Resource Initiative. p. 27. At: <http://www.indiaenvironmentportal.org.in/files/file/PayingthePrice.pdf>

Cela a provoqué un tollé dans la communauté et ses membres ont organisé une manifestation, bloquant la route le long de Suswa, dans le comté de Narok.⁴

Il convient de noter que ces actes de harcèlement et de criminalisation des communautés autochtones maasais ont lieu dans le contexte d'un conflit de plusieurs décennies entre les communautés et la société Kedong Ranch Ltd concernant la propriété des terres. Les parties sont impliquées dans des affaires judiciaires depuis plusieurs années, les communautés maasais du ranch de Kedong revendiquant une occupation ancestrale sur les 76 000 acres de terres, qui sont actuellement louées par Kedong Ranch Ltd. Une première décision de justice rendue en janvier 2015⁵ a donné raison à Kedong Ranch Ltd, mais elle est toujours en attente d'une audience devant la cour d'appel.⁶ Le groupe de développement communautaire de Narasha, ainsi que les Maasais, ont demandé à Kedong Ranch Ltd. de cesser toute activité dans la région jusqu'à ce que les actions en justice en cours et les nouvelles actions en justice concernant la propriété foncière devant la cour d'appel et le tribunal de l'environnement et des terres soient résolues.⁷

Alors que la majorité de la communauté maasaï est restée unie en insistant sur ses droits fonciers ancestraux, quatre individus prétendant représenter la communauté maasaï ont passé un accord avec le ranch Kedong en juillet 2019, sans le consentement de l'ensemble de la communauté maasaï.⁸ Deux de ces individus sont membres de la communauté maasaï de Kitset Sossion et les deux autres ne sont pas des membres de la communauté locale. L'accord concédait quelque 4 000 acres et 10 millions de Ksh aux communautés maasais.⁹ L'ensemble de la communauté maasaï du ranch de Kedong ne reconnaît pas l'accord et le conteste juridiquement, affirmant qu'il a été conclu sans son consentement libre, préalable et éclairé (CPLÉ).¹⁰ Les communautés insistent sur le fait que les 4000 acres sont insuffisants pour maintenir leur mode de vie pastoral traditionnel.¹¹

En outre, l'accord a entraîné de profondes divisions et a été une source de conflits accrus entre les groupes des communautés maasais. Le 21 décembre 2020, cela aurait conduit à une confrontation lorsqu'une famille maasai s'est opposée à la démarcation d'une partie de ses terres qui auraient été

⁴ Kiplangat Kirui (30 September 2020): Girl dies in trench, residents block road in protest. The Star. At: <https://www.the-star.co.ke/counties/rift-valley/2020-09-30-girl-dies-in-trench-residents-block-road-in-protest/>

⁵ Nakuru High Court, Civil Suit Number 21 of 2015

⁶ Court of Appeal at Nairobi, Civil Appeal No. 226 of 2015

⁷ Kiplangat Kirui (September 2020): Girl dies in trench, residents block road in protest. The Star. At: <https://www.the-star.co.ke/counties/rift-valley/2020-09-30-girl-dies-in-trench-residents-block-road-in-protest/>

⁸ Marindany (Kenya) (February 2020): Kedong Maasai to block BBI weekend meeting in Narok. The Star. At: <https://www.pressreader.com/kenya/the-star-kenya/20200220/282252372548638>

⁹ KBC Channel 1 (2019): Over 2, 500 families in the contested Kedong Ranch to get 4000 acres of 75-thousand acre piece <https://www.youtube.com/watch?v=nNUbrIokAIo>

¹⁰ Environment and Land Court at Nairobi, ELC petition No. 21 of 2019

¹¹ Kiplangat Kirui (2020): Maasai community rejects Kedong land offer. The Star. At: <https://www.the-star.co.ke/counties/rift-valley/2020-02-16-maasai-community-rejects-kedong-land-offer/> (This article lists the shareholders of Kedong Ranch)

vendues à des maasais vivant en dehors du territoire occupé par le ranch de Kedong sans leur consentement. Le groupe qui était arrivé pour délimiter la terre aurait attaqué la famille et, au cours de l'altercation, l'un des attaquants aurait été blessé lorsque des membres de la famille se sont défendus. Cela a conduit à l'arrestation de trois membres de la famille, Tima Kuronoi, Kinkirri Kuronoi et Orobi Kapulenke, qui ont été accusés d'agression. Les trois membres de la famille ont depuis été libérés sous caution mais font toujours l'objet de poursuites pénales. À notre connaissance, aucun membre du groupe venu délimiter le terrain n'a été inculpé.

Les récents événements de criminalisation et de harcèlement de la communauté maasai indiquent une tendance inquiétante de la police locale qui semble intervenir au nom de Kedong Ranch Ltd. et de ses alliés contre les communautés maasais. En plus des arrestations et de la destruction des latrines, la police a fourni une protection aux employés de Kedong Ranch Ltd qui ont érigé des clôtures et creusé des fossés sur les terres maasais.

Les Maasais ont subi une dépossession massive de leurs terres depuis l'époque coloniale et cette pratique s'est poursuivie sous les gouvernements de l'après-indépendance.¹² L'affaire de propriété foncière en cours contre le ranch Kedong concerne une population totale de plus de 30 000 personnes qui risquent d'être encore plus dépossédées de leurs terres. Les terres ancestrales des Maasais ont été concédées à divers projets, dont un port sec et plusieurs centrales géothermiques, Akiira 1 et Olkaria VI et V. Ces projets ont été réalisés sans consultation ni consentement véritable des communautés maasais et en violation de leur droit au consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ). Ces projets ont déjà causé de graves violations des droits humains et de l'environnement, ce qui a entraîné le retrait du financement de la Banque européenne d'investissement fin 2019.¹³

Les Maasais vivent depuis des générations sur les terres aujourd'hui connues sous le nom de Kedong Ranch et ont des liens spirituels et culturels forts avec leur foyer ancestral. La vallée de Kedong abrite plusieurs sites culturels et spirituels importants pour les Maasais. Ainsi, en plus de violer leur droit au consentement libre, préalable et éclairé et d'avoir un impact grave sur les droits à la subsistance et à une vie digne, la perte potentielle de leur terre ancestrale aura également un impact sur les droits culturels des Maasais.

¹² Ben Ole Koissaba (2016) 'Elusive Justice: The Maasai Contestation of Land Appropriation in Kenya: A Historical and Contemporary Perspective' (https://www.researchgate.net/publication/303484500_Elusive_Justice_The_Maasai_Contestation_of_Land_Appropriation_in_Kenya_A_Historical_and_Contemporary_Perspective)

¹³ International Accountability Project (2018) 'Akiira 1 geothermal power plant project. Community-led research and outreach report' (<https://accountabilityproject.org/wp-content/uploads/2019/10/Akiira-1-Geothermal-Power-Plant-Project-Community-Led-Research-and-Outreach-Report.pdf>)

International Work Group for Indigenous Affairs (2019) 'The impact of renewable energy projects on indigenous communities in Kenya' (<https://www.iwgia.org/en/kenya/3534-impact-of-renewable-energy-projects-on-indigenous-communities-in-kenya.html>)

Compte tenu de la gravité de la situation, nous vous demandons respectueusement d'appeler le gouvernement du Kenya à prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour :

1. Mener des enquêtes rapides, efficaces, indépendantes et impartiales sur les circonstances qui ont conduit aux accusations portées contre M. Nalengoyo Ole Torome et M. Raphael Kerenke, y compris des enquêtes sur toute influence indue de l'entreprise qui a conduit à la criminalisation de leurs activités légales de défense et de promotion des droits humains.
2. Mettre fin à la criminalisation et au harcèlement de tous les défenseurs des droits humains au Kenya et garantir un environnement propice dans lequel les défenseurs des droits humains peuvent travailler à l'abri des attaques, avec les protections prévues par la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.
3. Mener une enquête rapide, efficace, indépendante et impartiale sur les circonstances ayant conduit à la mort de Jackline Nasinkoi Muntolol et rendre à sa famille la justice qu'elle mérite.
4. Assurer un procès équitable pour Tima Kuronoi, Kinkirri Kuronoi et Orobi Kapulenke et garantir une protection contre les expulsions forcées.
5. Faire respecter les droits à l'autodétermination reconnus dans les pactes internationaux relatifs aux droits humains et le consentement préalable, libre et éclairé (CPLÉ) des peuples autochtones sur leurs terres, ressources naturelles et territoires ancestraux, comme le reconnaît la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et la Commission africaine dans sa décision relative aux Endorois et appliquer effectivement le droit international relatif aux droits humains dans les affaires judiciaires en cours relatives à la propriété traditionnelle des terres maasais, et garantir des réparations adéquates pour les pertes matérielles et immatérielles subies par les communautés autochtones maasais en raison de projets établis sur leurs terres sans leur consentement préalable, libre et éclairé et à la suite de la dépossession coloniale et post-coloniale.
6. Prendre toutes les mesures possibles pour limiter la mainmise des entreprises sur l'État et l'influence indue des entreprises sur la police, les autres institutions gouvernementales et les processus publics, notamment par le biais de mécanismes d'application législatifs, politiques et judiciaires efficaces qui permettent à l'État de protéger les droits humains de sa population, indépendamment des intérêts commerciaux en jeu..
7. Protéger contre les violations des droits humains par des acteurs privés, notamment en adoptant des mesures efficaces pour garantir le respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains. Il s'agit notamment de régulariser l'activité des entreprises par le biais d'une législation nationale qui peut garantir la responsabilité des entreprises et de soutenir les processus multilatéraux, tels que le processus du groupe de travail intergouvernemental des Nations unies à Genève visant à élaborer un instrument juridiquement contraignant pour réglementer l'activité des entreprises au niveau international.

Cordialement,

Chris Grove,
Directeur exécutif